

Intéressement local 2017-19



19/06/17

La direction ne propose pas de « super-bonus » pour les salariés : La CGT-Lardy ne signera pas l'accord

3,5 milliards de bénéficiaires pour Renault en 2016, 958 millions d'euros versés aux actionnaires, 7 millions d'euros annuels de Ghosn chez Renault, vrai-faux projet de millions d'euros de « super-bonus » pour Ghosn et les plus hauts dirigeants : ça, c'est pour eux.

Charge de travail exceptionnelle à Lardy pendant au moins 3 ans, plannings encore plus courts que V3P, task-force à tous les étages, travail exceptionnel le samedi voire même la nuit : ça, c'est pour nous.

Et dans ce contexte, la direction n'a fait aucun geste particulier pour Lardy lors des négociations sur l'intéressement local 2017-19. Hors de question pour elle d'entendre parler d'une prime exceptionnelle qui supprimerait le caractère aléatoire du montant (sous prétexte d'exonération de cotisations sociales), hors de question d'augmenter le plafond de 1200 euros qui existe depuis plusieurs années, hors de question de mettre de côté les critères les plus choquants (comme celui basé sur les accidents du travail).

Elle n'a concédé qu'un bonus annuel de 300 euros bruts mais qui reste très théorique puisque soumis à de nombreux critères (il faudrait par exemple que la prime de base dépasse 850 euros pour qu'une partie de ce bonus soit versé).

Devant cette situation et en raison des désaccords que nous avons vis-à-vis de la logique de ces rémunérations, la CGT-Lardy a pris la décision de ne pas signer cet accord.

Vrai-faux super-bonus : vrai-faux démenti de Ghosn

La question de la rémunération du PDG de Renault a de nouveau défrayé la chronique la semaine dernière. Un document révélé par l'agence de presse Reuters dévoilait un système proposé à l'Alliance Renault-Nissan consistant à créer une « fondation » aux Pays-Bas pour collecter une partie des milliards d'euros de « synergies » entre Renault, Nissan et Mitsubishi. Puis de reverser une partie de ces sommes aux plus hauts dirigeants de l'Alliance pour les intéresser à l'augmentation des synergies.

Un système parfaitement indécent qui en plus d'opacifier encore un peu plus la rémunération de ces dirigeants, afficherait sans vergogne le principe : « plus vous supprimez d'emplois ou de moyens (les fameux « doublons » à supprimer pour augmenter les synergies), plus vous touchez de millions d'euros... ».

Lors de l'Assemblée Générale des actionnaires, C. Ghosn a vertement critiqué l'agence Reuters en disant qu'il « s'agissait d'un roman » et que publier cette information était « lamentable ». Mais, dans le même temps, il n'a pas nié l'existence de ce document, indiquant qu'il s'agissait d'un « document d'un consultant qui est venu [leur] faire une proposition ». Ajoutant : « quand les gens viennent avec des idées, nous les écoutons, ce qui ne veut pas dire que nous allons les mettre en pratique ». Le bon Carlos est choqué... que l'on soit choqué par de telles « propositions » !

Ce que ça veut surtout dire, c'est que maintenant que le document est public, ils auront du mal à mettre en pratique de tels tripatouillages de cette façon précise.

Et ça en dit aussi beaucoup sur le monde de nos dirigeants et du personnel qui murmure à leurs oreilles : voilà comment ils discutent ensemble de la répartition des richesses que nous, salariés, créons avec de plus en plus de pression et parfois de souffrance. Répugnant !





Pour en revenir à l'intéressement local 2017-19, nous avons appelé à mobilisation à l'ouverture des négociations pour réclamer une prime de 2000 euros nets pour tous. La trentaine de participants n'a pas été suffisante pour peser sur la direction. Nous avons aussi organisé deux réunions-débats ouvertes aux salariés pour participer à la prise de décision de la CGT sur l'accord. Voici les points qui ont motivé notre choix.

Une logique patronale Le principe de base de l'intéressement est de relier des critères de « performance » de l'établissement à une rémunération versée au salarié. Le fameux principe du « gagnant-gagnant » nous paraît bien illusoire quand on compare aux millions d'euros versés aux vrais gagnants (les actionnaires et les dirigeants). Ce principe conduit également à des logiques... absurdes : par exemple, l'un des critères est le faible nombre d'accidents du travail. En résumé, si notre métier est plus dangereux, la prime diminue. Si on se blesse, il vaudrait mieux ne pas déclarer l'accident du travail pour ne pas baisser le montant de la prime...

La petite musique que les directions nous serinent, c'est que le seul moyen d'avoir des primes élevées c'est de nous mettre en quatre pour la « performance » de l'entreprise ou de l'établissement. Or, le véritable étalon de cette « performance », c'est le taux de profit. Et l'un des moyens pour l'augmenter, c'est de bloquer nos salaires, d'augmenter notre charge de travail, de précariser les emplois (pour pouvoir licencier à moindre frais). Ce qu'on peut espérer récupérer en prime, c'est une petite partie de ce qu'on perd sur nos salaires ou sur nos conditions de travail et de vie. A cette logique, doit s'opposer celle d'une augmentation générale des salaires pour toutes les catégories de personnel. Car de l'argent dans les caisses de Renault, il y en a : il n'y a qu'à voir les 958 millions d'euros versés en dividendes cette année.

L'aléatoire... toujours à la baisse Pour pouvoir bénéficier d'exonérations de cotisation sociales sur cette prime, la direction doit faire en sorte que le montant soit aléatoire : pas possibilité d'imposer un plancher, mais il y a obligatoirement un plafond. Alors que l'aléatoire dans notre travail, c'est toujours vers la hausse de charge de travail, l'aléatoire de la prime, c'est donc toujours à la baisse !

Ceux qui s'exonèrent veulent ensuite nous faire payer C'est pourquoi la CGT-Lardy a revendiqué une prime exceptionnelle au montant non aléatoire de 2000 euros annuels nets. « Non aléatoire ? Mais cela entraînerait le versement de cotisations sociales » nous dit-on. Oui, c'est bien le but !

Car la prime d'intéressement telle qu'elle est ne donne pas lieu au versement de cotisations sociales, pourtant nécessaires au fonctionnement de la sécurité sociale (santé, chômage) et du système de retraites. Seul un forfait social d'environ 20% est réglé par la direction, les salariés versant eux environ 8% au titre de la CGS/CRDS (pourcentage qui va augmenter avec les lois prévues par le gouvernement). De même, cette prime n'entre pas dans le calcul du montant de la retraite. Pour la CGT, ce n'est pas normal.

Quand on nous rabâche les oreilles sur le « trou » de la sécu ou sur le déficit des retraites, on n'oublie toujours de nous dire que les exonérations de cotisations (sur ces primes comme de plus en plus sur les salaires) sont responsables d'une bonne partie du problème. Pour nous, ces cotisations sont du salaire différé (versé quand on est malade, au chômage ou à la retraite) : ne pas les verser, c'est promettre de futurs remboursements de médicaments et une baisse des pensions.

A titre d'exemple, voilà ce que « coûterait » à Renault une prime de 1100 euros nets soumise à cotisations sociales (montant identique en net à ce que nous toucherions avec un intéressement au plafond) :

Salaire				Intéressement					
		Cotisations patronales	Montant brut déboursé			Forfait social	Montant brut déboursé		
salaires brut	1430 euros	46%	658	2088 euros	brut	1200 euros	20%	240	1440 euros
cotis. salariales	329 euros	23%	x		CGS/CRDS	96 euros	8%	x	
salaires net	1101 euros			1300 salariés R.-Lardy	net	1104 euros			1300 salariés R.-Lardy
			=	2714140 euros				=	1872000 euros
				Surplus :	842140 euros				
Soit 3 semaines du salaire Renault-Nissan de C. Ghosn									



Aujourd'hui, à Lardy, nous avons rarement été en position aussi favorable pour réclamer notre dû : des augmentations de salaire et des conditions de travail décentes. Car sans notre travail, sans notre expertise collective, Renault ne pourra pas fournir les moteurs pour homologuer ses véhicules.

Si nous en prenons conscience et si nous savons collectivement nous faire respecter, la direction devra céder bien plus qu'un hypothétique bonus sur la prime d'intéressement local.